



Comprendre le mécanisme du plan pluri annuel de financement (ou du PGFP pour les ESMS ayant signé un CPOM obligatoire) Un outil de développement, ou de retour à l'équilibre

1 jour

1^{er} juin 2021 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

INTERVENANT : Luc MAUDUIT, consultant en gestion budgétaire et tarifaire des Etablissements sociaux et médico sociaux, membre du groupe « gestion tarification » de l'UNIOSS.

PUBLIC(S), MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :

Formation ouverte à toute personne Directeurs, administratifs et comptables, décideurs bénévoles...
PREREQUIS & D'ACCES A LA FORMATION :

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'Uriopss Hauts-de-France a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. **N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels** à l'adresse mail suivante : m.babela@uriopss-hdf.fr

TARIF : 250 €

LIEU : Uriopss à Boves

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques (60%) et exercices pratiques – mises en situations (40%)
Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Evaluation des acquis en cours de formation :
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

CAPACITE MAXIMUM :

6 personnes

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux participants de comprendre le mécanisme du plan pluri annuel de financement introduit par le décret du 22 Octobre 2003, aménagé partiellement pour les structures en tarification à la ressource (EPRD dans le cadre d'un CPOM obligatoire)

DEROULE DE FORMATION :

- Rappel des supports réglementaires.
- Rappel des outils prévus par ces textes, évolution possible du bilan financier vers l'EPRD : transformation du PPF en PGFP
- Le plan pluri annuel de financement : un support de simulations aux usages divers
 - Négociation pluri annuelle du plan d'investissement
 - CPOM
 - Appels à projets, Plan d'aide à l'investissement.(PAI)
- Les spécificités de l'analyse financière dans le secteur social et médico-social.
 - Le retraitement des résultats.
 - Les réserves et provisions
 - Les amortissements.
- Construire son diagnostic financier en lien avec quelques ratios incontournables : rappel, méthodes.
- Construire une méthode de travail afin de réaliser les simulations et atteindre les objectifs fixés
 - Les équilibres du bilan financier
 - Des réserves suffisantes
 - Des provisions justifiées
 - Un niveau de trésorerie correct
 - Un endettement supportable
 - Un risque majeur à couvrir : par exemple : faire face à plusieurs départs en retraite alors que des investissements importants sont à réaliser
- Le tableau de surcoût.
 - La notion de surcoût ou d'économie
 - L'impact budgétaire des choix financiers.
 - Limiter les surcoûts avec les nouvelles techniques issues de l'instruction comptable du 26 décembre 2007.
- Le lien avec l'EPRD :
 - Le compte de résultat prévisionnel sur 5 Ans, la projection du PPI au sein du PGFP

Recommandations : Possibilité d'amener le PPI PPF en cours ou en préparation, voire vos travaux d'analyse financière (dernier EPRD ou ERRD pour ceux concernés)